

## Synthèse des échanges de la Rencontre Cinéma et Santé à propos du film « Plus que jamais » au cinéma Yves Robert (Evron 53)

Date du débat : 18.01.2023

### • Introduction / présentation

Le cadre de ces 18<sup>ème</sup> Rencontre Cinéma et Santé est rappelé par Noé LIGNEL, coordonnateur à l'Association ATMOSPHERE 53, qui introduit l'orateur, le Dr Thierry JEANFAIVRE, pneumologue au CHU d'Angers et pilote du groupe sur la fin de vie au CO de l'EREPL  
Le film « Plus que jamais » d'Emily ATEF est très brièvement contextualisé.

**Nombre de participants** : 25 personnes.

**Format du débat** : Après visionnage du film, le public est invité à poser des questions ou à exprimer son opinion ou ses commentaires sur le film, sur la maladie évoquée, sur le caractère représentatif de la vie réelle du parcours de l'héroïne ou sur la fin de vie.

### • Contenu des échanges

La première prise de parole évoque la souffrance des personnes en fin de vie et le manque d'écoute de certaines structures « *abandonnant les malades à leur sort* », ce qui poussent certains à réclamer la mort. La personne qui s'exprime est favorable à une évolution de la loi qui permettrait de précipiter la mort pour diminuer la durée de la souffrance.

En écho, une autre personne souligne le manque de moyens accordé aux soins palliatifs en France, et notamment le fait que dans le département de la Mayenne il n'existe aucune unité d'hospitalisation en soins palliatifs. Elle déplore le manque de personnels, le manque de personnels formé, le manque de places dans les structures spécialisées dans la douleur quand elle existe.

Une autre personne se questionne sur la place des soins palliatifs et, à propos de la médiation qu'il opère autour de la prise en charge d'un malade pour accorder les opinions, pour mettre en phase les personnes, regrette que les soins palliatifs n'aient pas plus d'espace d'expression en France pour expliquer à la population leurs rôles, et « *dépasser le tabou de la mort qu'ils représentent* ».

Un autre personne met en avant qu'en France, on change de loi, ou on propose une nouvelle loi, pour pallier à un problème, alors qu'il existe souvent déjà des lois et règlements qui permettent de trouver des solutions, mais le manque de connaissance du public et le manque de moyens pour les appliquer fait « *qu'on tourne en rond* ».

Un autre personne indique qu'en France, on ne parvient jamais à se mettre d'accord, et qu'en la matière aucune loi ne résoudra de manière claire la totalité des problèmes complexes que représentent la fin de vie d'une personne singulière.

Plusieurs personnes s'inquiètent :

- des dérives qu'une « *loi permissive* » entraînerait,
- qu'elle « *ne doit pas chercher à faire de la place dans les hôpitaux et les maisons de retraite* »,
- qu'elle nécessiterait une procédure « *prenant le temps* » pour « *éviter les erreurs et faire mourir des personnes qu'on a tout simplement pas pris le temps d'aider* ».

Deux personnes évoquent la solitude des personnes en fin de vie, ou atteints de maladie chronique, parce que « *la maladie isole* », parce qu'ils « *ne peuvent pas avoir les soins nécessaires dans des centres spécialisés* », et les faire mourir parce qu'ils « *le demanderaient à la suite d'un coup de déprime* » est « *une forme d'abandon encore pire* ». « *C'est quoi une société qui abandonne les plus fragiles à leur sort, à leur misère et qui cache cela en s'en débarrassant* ».

Une dernière personne conclut de manière fataliste si la loi évolue en craignant un changement « irréversible » : « *Les Pays-Bas le regrettent et malgré tout ils ne reviendront pas en arrière* ».

**Pour synthèse :**

- **Nombreuses craintes sur une évolution de la loi, sur son contenu, sur son esprit (et le message sociétal donné), sur sa mise en application**
- **Regret du manque de soins palliatifs, du manque de moyens qu'on leur accorde**